

PÔLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

International Suivi : Alexandrine CORTEZ alexandrine.cortez@lunam.fr ☎ 02 28 08 14 20

NOTE

A l'attention du Conseil d'Administration

OBJET: Adhésion à Campus France

Contexte:

Campus France est l'agence nationale pour la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger. Dédiée à la mobilité internationale, universitaire et scientifique, elle est placée sous la tutelle du ministère des Affaires Etrangères et Européennes, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire¹.

L'agence compte 235 établissements membres dont 76 universités, une quarantaine de Grandes Ecoles et une cinquantaine d'écoles d'ingénieurs.

Objectif:

La «conduite de projets communs à l'international et dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche» fait partie des missions exposées dans le décret de création du PRES du 31/12/2008.

Dans ce cadre, il proposé que L'UNAM devienne membre de l'agence CAMPUS FRANCE afin de pouvoir participer à des grandes manifestations internationales et ainsi mieux promouvoir son offre de formation à l'étranger.

Modalités d'adhésion :

Pour opérationnaliser la demande d'adhésion, il est demandé d'adresser à Campus France :

- -un courrier de la part du Président du PRES ;
- -une plaquette de L'UNAM indiquant la liste des établissements membres ;
- -un extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du PRES « certifié conforme » donnant son accord ;
- -une cotisation annuelle s'élevant à 500 euros.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'Administration de voter l'adhésion à Campus France.

Le Président

¹ Source: www.campusfrance.org/fr/b-agence/agence01.htm



Immeuble MANNY — 19 bis rue La Nouë Bras de Fer 44200 NANTES, France Tél. 02 28 08 14 00 – fax. 02 28 08 14 01